

Cahier des dispositifs 2026

ACTION CULTURELLE

Nos missions

La DRAC œuvre pour renforcer l'accès à la vie culturelle sur l'ensemble du territoire francilien, pour tous ses habitants - y compris les personnes qui sont éloignées de l'offre (hospitalisées, en situation de handicap ou sous main de justice) - et à tous les âges de la vie.

ENFANCE & JEUNESSE

Petite enfance

Le programme Premiers Regards, Premiers Pas ainsi que son volet « résidence petite enfance » vise à développer des projets culturels et artistiques exemplaires et innovants à destination des très jeunes enfants (de la naissance à 5 ans) et de leurs référents professionnels et familiaux. Ce programme couvre l'ensemble des secteurs artistiques et culturels.

Lien : [Premiers Regards, Premiers Pas](#)

Résidence territoriale artistique et culturelle en milieu scolaire

Les résidences d'artistes permettent de soutenir la démarche artistique personnelle et innovante d'un artiste ou d'un collectif, en ouvrant un espace de recherche, de création et de transmission au sein d'un établissement scolaire. Ces projets d'éducation artistique et culturelle se font en partenariat étroit avec les équipes pédagogiques des établissements scolaires, au bénéfice de tous les élèves.

Lien : [Résidence territoriale artistique et culturelle](#)

Enseignements artistiques

Dans le cadre de la politique de développement de l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire menée par les rectorats des trois académies de l'Île-de-France et la DRAC, des enseignements artistiques optionnels ou de spécialité sont dispensés au lycée. Ils sont construits en partenariat avec une structure culturelle. Ce dispositif n'est ouvert qu'aux structures assurant un enseignement artistique dans le cadre d'une convention triennale avec un lycée.

Lien : [Enseignements artistiques](#)

Art, sport et éducation populaire

Cet appel à projet s'inscrit dans la dynamique de l'Olympiade culturelle, qui a accompagné les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. En Île-de-France, la DRAC et la DRAJES

(Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) se mobilisent pour soutenir conjointement des projets culturels et artistiques exemplaires croisant art, sport et éducation populaire.

Lien : [Art, Sport et Education populaire](#)

TERRITOIRES PRIORITAIRES

Culture et lien social

L'appel à projets Culture et lien social a pour but de développer des actions d'éducation artistique et culturelle à destination des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Il s'appuie nécessairement sur un partenariat avec une structure du champ social implantée sur le territoire.

Lien : [Culture et lien social](#)

Projets artistiques et culturels dans l'habitat social (hors calendrier)

En partenariat avec l'AORIF (l'Union régionale des bailleurs sociaux), la DRAC soutient la mise en œuvre de projets artistiques et culturels avec et pour les habitants des résidences d'habitat social situées en QPV ou en zones de renouvellement urbain. Tout dépôt de dossier doit d'abord faire l'objet d'une prise de contact avec Emmanuelle Pastureau, conseillère en charge du dispositif : emmanuelle.pastureau@culture.gouv.fr

[Lien vers l'article sur la signature de la convention AORIF](#)

Culture et Ruralités

Cet appel à projets a pour objectifs de favoriser l'égal accès à l'offre culturelle et de développer l'attractivité des territoires ruraux. Le projet proposé doit s'appuyer sur un partenariat avec les collectivités territoriales, être relayé par le tissu associatif et promouvoir la participation des habitants. L'enjeu est notamment de surmonter les problématiques liées à la mobilité et à l'accessibilité, en ayant recours par exemple à l'itinérance.

Lien : [Culture et Ruralités](#)

CULTURE ET SANTE ; CULTURE ET JUSTICE

Culture et Santé

Porté conjointement par la DRAC et l'ARS, l'appel à projets Culture et Santé offre l'opportunité aux établissements médicaux et de santé qui le souhaitent, de s'inscrire dans une démarche artistique et culturelle. L'ensemble de la communauté de soin est visée : personnes hospitalisées, personnes âgées, familles, professionnels de la santé et du médico-social.

Lien : [Culture et Santé](#)

Fonds d'accessibilité des œuvres

Ce fonds soutient l'achat d'équipements et la mise en place d'outils d'accessibilité dans les structures culturelles favorisant l'inclusion culturelle. Les projets doivent s'inscrire dans une démarche globale et pluriannuelle, fondée sur un diagnostic préalable et répondant aux besoins.

Lien : [Fonds d'accessibilité des œuvres](#)

Culture et Justice

Le ministère de la Culture et le ministère de la Justice soutiennent le développement de la pratique artistique dans les établissements pénitentiaires et dans les unités du milieu ouvert de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Les opérateurs soutenus sont au préalable programmés par les coordinateurs culturels de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris ou de la Direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Lien : [Culture et Justice](#)

VALORISATION DU PATRIMOINE

C'est mon Patrimoine

Le dispositif a pour objectif de faire découvrir la richesse et la diversité du patrimoine francilien au jeune public et de mieux le comprendre. Il réclame un temps de médiation et un temps de pratique artistique. Il se déroule sur le temps des vacances.

Lien : [C'est mon patrimoine](#)

PRATIQUE AMATEUR

Plan fanfare

Le plan en faveur des fanfares s'inscrit dans le cadre d'un soutien renforcé aux pratiques culturelles et artistiques des Français. Il vise à soutenir et accompagner les projets de musiciens amateurs, regroupés en association, dans le cadre de fanfares et d'orchestres d'harmonie.

Lien : [Plan fanfare](#)

LIVRE ET LECTURE, LANGUES, PATRIMOINE ECRIT, ARCHIVES

Nos missions

La DRAC accompagne le développement de la lecture publique, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine écrit, l'économie du livre et la vie littéraire. Elle intervient auprès des collectivités et de l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre du territoire francilien : auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, lecteurs, associations œuvrant dans ce domaine.

LECTURE PUBLIQUE ET PATRIMOINE ECRIT

Dotation générale de décentralisation (DGD) en faveur des bibliothèques

Cette dotation vise à développer un réseau d'équipements de qualité et permet de soutenir les collectivités territoriales dans leurs projets de construction ou de modernisation de leurs bibliothèques. Elle finance aussi l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques.

Lien : [Soutien à l'investissement et à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques](#)

Patrimoine écrit des bibliothèques

Ce dispositif vise à mieux faire connaître le patrimoine écrit des bibliothèques et à soutenir les actions menées par les collectivités territoriales pour la conservation, le signalement et la valorisation des collections patrimoniales des bibliothèques.

Lien : [Patrimoine écrit des bibliothèques](#)

ARCHIVES

Traitement, numérisation et valorisation d'archives

La DRAC soutient les projets de classement, de numérisation et de valorisation des archives à l'échelle communale, départementale et régionale afin d'assurer leur pérennité, d'en favoriser l'accès et de contribuer à la diffusion des savoirs auprès des publics.

Lien : [Traitement, numérisation et valorisation d'archives](#)

Etudes et travaux sur les bâtiments d'archives

Les collectivités territoriales doivent conserver leurs archives définitives dans un bâtiment public. La DRAC, en lien avec le Service interministériel des Archives de France, peut apporter son aide scientifique, technique et financière aux projets dont les dépenses concernent les bâtiments d'archives.

Lien : [Etudes et travaux sur les bâtiments d'archives](#)

Archivage numérique en Territoires (ANET)

Le Service interministériel des Archives de France soutient les collectivités territoriales dans le développement de l'archivage numérique en leur allouant une subvention. Celle-ci peut couvrir différentes phases d'un projet d'archivage numérique, de l'étude préalable au

déploiement d'une plateforme d'archivage ou à la préparation des versements d'archives dans un système numérique.

Lien : [Archivage numérique en Territoires \(ANET\)](#)

ECONOMIE DU LIVRE

Maisons d'édition et structures collectives d'édition

La DRAC accompagne les maisons d'édition indépendantes franciliennes pour des projets de modernisation liée à l'achat, au renouvellement et/ou au développement du matériel, des outils et supports informatiques et numériques.

Lien : [Soutien aux maisons d'édition et structures collectives d'édition](#)

Librairies et structures collectives de librairies

La DRAC accompagne en investissement les librairies indépendantes franciliennes dans leurs projets de création, de reprise ou d'opérations de modernisation (agrandissement, aménagement intérieur avec achat de matériel et mobilier, équipement informatique et numérique, etc.).

Lien : [Soutien aux librairies et aux structures collectives de librairies](#)

Vie littéraire (salons, festivals et manifestations)

La DRAC soutient les projets de manifestations littéraires qui s'inscrivent dans les objectifs de la politique du livre et de la lecture du ministère de la Culture, notamment pour le soutien à l'économie du livre.

Lien : [Soutien à la vie littéraire \(salons, festivals et manifestations\)](#)

LANGUES DE FRANCE

Action culturelle et langue française

Langue maternelle pour les uns, langue du pays d'accueil pour d'autres, la langue française permet la communication entre tous. Dans un objectif d'intégration linguistique et de lutte contre l'illettrisme, le ministère de la Culture soutient des projets et formes de médiation adaptés aux personnes ayant une maîtrise insuffisante du français, par le biais du programme Action culturelle et langue française (ACLF).

Lien : [Action culturelle et langue française](#)

JEUNESSE

Jeunes en Librairie

Ce dispositif d'éducation artistique et culturelle se déploie en direction de tous les jeunes : collégiens, lycéens, apprentis de toutes filières et jeunes scolarisés placés sous main de justice. Il s'appuie sur des projets co-construits par des professionnels du livre, en particulier des libraires, et des membres de la communauté éducative. Le dépôt des dossiers se fait sur [Adage](#).

Lien : [Jeunes en Librairie - Paris Librairies](#)

Des livres à soi

Des livres à soi vise à démocratiser la lecture, prévenir l'illettrisme, soutenir la parentalité et favoriser l'inclusion sociale en encourageant les parents à lire avec leurs enfants (les 0-6 ans) et à créer une bibliothèque familiale.

Détails de l'appel à projet : [Des livres à soi - SLPJ](#)

Lien : [Plateforme de dépôt du dossier](#)

Premières Pages

Premières Pages est un dispositif d'éveil au livre et à la lecture pour les enfants de 0 à 3 ans et leurs familles ou les professionnels de la petite enfance.

Détails de l'appel à projet : [Premières Pages](#)

Lien : [Plateforme de dépôt du dossier](#)

MEDIAS & NUMERIQUE

Nos missions

La DRAC soutient les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs investis sur les enjeux de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) et du numérique.

EDUCATION AUX MEDIAS ET A L'INFORMATION

Education aux médias et à l'information (EMI)

Dans le cadre de la lutte contre la manipulation de l'information, la DRAC soutient :

- les associations de professionnels de l'information (journalistes, photoreporters, dessinateurs de presse) et à les associations d'éducation populaire investies dans l'EMI ;
- les acteurs développant des outils pédagogiques, des formations et des évaluations des actions d'EMI ;
- les bibliothèques et médiathèques engagées dans l'EMI.

Lien : [Education aux médias et à l'information](#)

Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité (FSMISP)

La DRAC accompagne les médias d'information de proximité par le biais d'une subvention, leur permettant d'assurer la continuité de leur mission.

Lien : [Fonds de soutien aux médias d'information sociale de proximité](#)

NUMERIQUE

Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels (PNV)

La numérisation des contenus culturels constitue une des principales conditions à la mise en œuvre d'une stratégie numérique ministérielle en faveur de l'éducation artistique et culturelle. La DRAC soutient les porteurs de projets qui s'engagent à diffuser ces contenus afin de les rendre accessibles au plus grand nombre en leur allouant une subvention.

Lien : [Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels](#)